

La vérité sur **LE BAPTEME** **PAR IMMERSION**

par
Herbert W. Armstrong

*Le BAPTEME par immersion est-il
absolument nécessaire au salut ?
Comment expliquer le cas du malfaiteur
qui se repentit « sur la croix » ?
Quel est le mode correct du baptême : infusion,
aspersion, ou immersion ?
Doit-on baptiser les nouveaux-nés et les
enfants ?
Faut-il renouveler un baptême si l'on
a perdu le respect envers celui qui l'avait
administré ?
Si l'on a été baptisé « au nom du Père, du fils et
du Saint-Esprit », doit-on être baptisé à nouveau
pour l'être uniquement « au nom de Jésus » ?
Après avoir compris la vérité au sujet du baptême,
doit-on se faire baptiser IMMEDIATEMENT, ou
faut-il attendre « une période d'essai de six mois » ?*

C'EST PAR LA GRACE que nous sommes sauvés, par le moyen de la FOI ; mais il nous faut examiner *les conditions* que la Bible stipule.

Des millions de gens ont été séduits par le mensonge ; ils croient être sauvés – alors qu'ils ne le sont pas, en réalité !

On pense que « Jésus-Christ *acheva* sur la croix le Plan du Salut, » mais on se trompe. Le salut y commence seulement. « CROIS au seigneur Jésus et tu seras instantanément sauvé », vous dit-on encore. Cet enseignement est également faux.

LE VRAI Évangile de Jésus-Christ a été dissimulé, depuis quelques dix-neuf cents ans, par un évangile établi au sujet de la personne du Christ – souvent autour d'un faux Christ que des millions de gens adorent en vain. « C'est en vain qu'ils m'honorent, en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes », a dit Jésus (Marc 7:6-9).

L'homme est mortel ; en lui-même, il ne possède pas d'immortalité inhérente. De tous ceux qui vécurent sur la terre, Jésus-Christ seul possède l'immortalité (1 Tim. 6:16). Le salaire du péché, c'est la MORT – la seconde mort – d'où il n'existe aucune résurrection. TOUS ont péché et tombent sous cette condamnation. Dieu seul à la vie en Lui-même, et Lui seul peut nous *la* donner. « Car, comme le Père a la vie en lui-même, ainsi il a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même » (Jean

5:26). C'est par le Christ que Dieu nous donne la vie éternelle (1 Jean 5:11-12) ; celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie. Et cette vie éternelle est un *don* gratuit, un don divin EN Jésus-Christ, notre Seigneur (Rom. 6:23).

En fin de compte, ce n'est point le SANG du Christ qui nous sauve ; la mort du Christ, ayant payé le rançon de nos transgressions, nous purifie de nos péchés passés et nous dispense de la *peine de mort*. Elle détruit la barrière qui nous séparait de Dieu, et nous réconcilie avec Lui.

Toutefois, nous sommes SAUVES – c'est-à-dire que nous recevons la vie immortelle – non par la mort du Christ, mais par SA VIE (Rom. 5:10). Jésus-Christ ressuscita des morts ; Il est le Sauveur *vivant*. S' Il n'était pas ressuscité, nous ne pourrions être sauvés par Son sang (1 Cor. 15:17-18).

Nous sommes des êtres mortels qui ne possèdent pas la vie éternelle inhérente et, à moins d'être sauvés, nous restons sous l'amende de la Loi. Pour être sauvé, il faut être *né* de Dieu qui est esprit. Nous sommes nés de parents humains ; nous sommes faits de chair et de sang – tirés de la poussière de la terre (Jean 3:3, 6 ; Gen. 2:7 ; 3:19 ; 1 Cor 15:47-49).

Pour être *nés* de Dieu, il nous faut recevoir, durant cette vie, le germe de la VIE ETERNELLE, le Saint-Esprit de Dieu, qui nous *engendre spirituellement*. Nous devenons alors des HERITIERS « *présomptifs* » du royaume.

Se convertir signifie changer ; c'est être transformé par le *renouvellement* de notre intelligence – par un *esprit de force, d'amour et de sagesse*. De même qu'un fœtus a besoin d'être nourri par sa mère, pour se développer et grandir avant de naître, de même tout homme converti (spirituellement engendré) doit se nourrir de la nourriture spirituelle – la PAROLE DE DIEU ; il doit croître dans la grâce et la connaissance du Christ (II Pi. 3:18).

L'homme converti doit surmonter les convoitises de sa nature humaine. Il doit pouvoir se discipliner. Il lui faut apprendre à être PATIENT et à croire dans l' AMOUR, la FOI et la CONNAISSANCE. Il a besoin d'*agir* comme Jésus-Christ. Et, dans cette vie de service, au milieu des persécutions et des tribulations, il doit PERSEVERER *jusqu'à la fin*.

En effet, il n'y a que ceux qui croissent dans la grâce et dans la connaissance – qui surmontent leur nature humaine, qui se développent spirituellement, et qui persévèrent jusqu'à la fin – il n'y a que ceux-là qui seront *changés* pour revêtir l'immortalité au Second Avènement du Christ (1 Cor. 15:53-54).

Mais être converti, ou recevoir le Saint-Esprit de Dieu, *n'est qu'un commencement*. Dès lors s'ouvre une vie toute nouvelle sous le GOUVERNEMENT divin, une vie dans laquelle nous renonçons à nos propres désirs, à notre propre volonté, et nous nous soumettons aux lois de Dieu qui expriment Sa volonté.

Cependant, Dieu ne peut nous *engendrer* à moins que nous ne soyons au Christ (1 Jean 5:12) – et nous ne pouvons pas appartenir au Christ sans recevoir le Saint-Esprit (Rom. 8:9). Autrement dit, nous ne sommes pas convertis, ni même sur le chemin du salut, avant d'avoir reçu le Saint-Esprit de Dieu.

Il s'agit donc de savoir quelles sont les démarches initiales qu'il nous faut entreprendre pour devenir réellement chrétiens. Il faut savoir ce que nous devons faire, et *par où* commencer, pour recevoir le Saint-Esprit et pour entrer dans la VIE ETERNELLE.

« Que ferons-nous ? ... »

Notez les toutes premières paroles de Jésus, telles que L'Évangile selon Marc les enregistre : « REPENTEZ-VOUS, et COYEZ à la bonne nouvelle » (Marc 1:15). Voilà donc les deux conditions essentielles que nous devons remplir afin de devenir réellement chrétiens : le REPENTIR et la FOI. Le *repentir* est envers Dieu ; la *foi*, envers le Christ. Le repentir signifie *cesser de pécher*, car le péché est la transgression de la LOI spirituelle de Dieu. En conséquence, se repentir veut dire *commencer à vivre conformément aux commandements divins*.

Jésus a également dit : « Croyez à la bonne nouvelle ». Il s'agit de la bonne nouvelle du Royaume ou du GOUVERNEMENT de Dieu. Un gouvernement quelconque exige qu'on *obéissent*

à ses lois ; de même, le GOUVERNEMENT de Dieu demande qu'on obéissent aux LOIS divines, lesquelles expriment Sa volonté.

Après que Jésus eut achevé Son ministère terrestre, après qu'Il fut ressuscité des morts pour monter au ciel, le Saint-Esprit fut envoyé ici-bas le jour de la Pentecôte.

Des milliers de personnes se trouvaient alors à Jérusalem, lorsque le Saint-Esprit descendit sur les disciples, ce matin-là ; elles furent plongées dans un respect, mêlé de crainte et d'émerveillement, à la vue de ce spectacle grandiose. C'est alors que Pierre prêcha son premier discours inspiré, et que les gens eurent le cœur profondément touché. Ils s'étaient rendu compte de leur état désespéré ; ils venaient de comprendre que le Christ était, en réalité, le MESSIE – le Seigneur et le Sauveur.

« Hommes frères, que ferons-nous ? » s'écrièrent-ils, en s'adressant à Pierre et aux autres disciples.

« Repentez-vous ! » leur dit Pierre, avec autorité. « Et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit » (Actes 2:38).

Voilà, de nouveau, les DEUX CONDITIONS que Jésus Lui-même avait établies au commencement de Son Évangile : SE REPENTIR et CROIRE. Pour être vraiment baptisé, *il faut* croire de tout son cœur (Actes 8:37). Le baptême symbolise la FOI dans la mort, l'ensevelissement et la résurrection du Christ.

Lorsque ces deux conditions sont remplies, Dieu S'engage par une PROMESSE à accorder SON ESPRIT au croyant repenté ; autrement dit, ce dernier recevra l' AMOUR de Dieu, la foi, la compréhension, la bonté et autres vertus divines. Il recevra l' ESPRIT divin, qui est un esprit *de force, d'amour et de sagesse*. Il sera engendré de Dieu, et possédera en lui le germe de la *vie éternelle*. Il se revêtira du caractère divin. En effet, l' Esprit de Dieu nous *change* complètement.

« Car la PROMESSE est pour vous, pour vos enfants, et pour ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera » (Actes 2:39).

Or, le baptême par l'eau est absolument nécessaire au salut !

L'exemple de Jésus

En toutes choses, Jésus nous laissa un exemple pour que nous puissions suivre Ses traces. Grâce à Lui, nous connaissons les devoirs d'un vrai chrétien, ainsi que les fonctions qu'un ministre, appelé par Lui, doit remplir (1 Pi. 2:21).

Quoiqu' Il n'eût point commis de péché, Jésus fut baptisé, pour que nous puissions suivre Son exemple. Vous en trouverez le récit dans L'Évangile selon Mathieu (Matth. 3:13-17).

Jésus fut baptisé par IMMERSION – non par aspersion ou par infusion – puisqu'il est écrit : « Dès que Jésus eut été baptisé, *il sortit de l'eau*. » C'est alors que l'Esprit de Dieu descendit sur Lui de façon visible et tangible, et que la voix divine fit descendre des cieux ces paroles : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection ».

Plût à Dieu que, par Son pouvoir et Sa grâce, nous menions une telle vie victorieuse, afin qu'Il pût en dire autant de chacun de nous !

Jésus laissa à Ses ministres d'autres exemples à suivre. Lisez ce qui suit : « Après cela, Jésus, accompagné de ses disciples, se rendit dans la terre de Judée ; et là il demeurait avec eux, et *il baptisait* ... Le Seigneur sut que les pharisiens avaient appris qu'il faisait et baptisait plus de disciples que Jean. Toutefois Jésus ne baptisait pas lui-même, mais c'étaient ses disciples » (Jean 3:22 et 4:1-2).

Que signifie : « Au nom de Jésus-Christ » ?

Jésus Lui-même ne baptisait pas ; Il donna à Ses disciples le pouvoir de le faire.

Cependant, étant donné que ceux-ci agissaient conformément à Ses ordres et par Son pouvoir, on Lui attribue les baptêmes qu'ils administrèrent.

C'est pour cette raison que les disciples baptisèrent AU NOM de Jésus-Christ. Ils le firent parce qu'Il leur avait dit de le faire, et parce qu'Il leur avait leur *donné Son pouvoir*. Cela

explique également pourquoi la Bible, qui est écrite sous l'inspiration du Saint-Esprit, déclare que Jésus « baptisait plus de disciples que Jean ».

Demander quoi que ce soit *au nom* de Jésus-Christ, ou faire quelque chose *en Son nom*, veut dire *agir par Son autorité* – agir *pour Lui* et à Sa place. *Agir par procuration* ! Il nous a, en effet, donné ce pouvoir puisqu'Il nous a recommandé de faire *toutes choses en Son nom*.

Jésus prescrit le baptême

Qu'est-ce que le vrai Évangile ? C'est le Message que Dieu *envoya* au monde par Son Fils Jésus-Christ ; Celui-ci fut le Messager divin, qui vint le proclamer à toute l'humanité. La « bonne nouvelle » ne gravitait pas essentiellement autour de la personne du Christ, mais du Royaume ou du Gouvernement divin. Jésus passa trois années et demie à enseigner Son Message à Ses disciples.

Après Sa résurrection, Il leur confia à nouveau la MISSION évangélique dans laquelle Il prescrivit le baptême comme étant une chose absolument nécessaire : « Puis il leur dit : Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle [le Message envoyé par Dieu et proclamé par Jésus] à *toute la création*. Celui qui croira et qui *sera baptisé* sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné » (Marc 16:15-16).

Remarquez que la BONNE NOUVELLE que les disciples devaient prêcher n'était pas l'histoire de la vie du Christ, mais le Message qu'Il apporta et qu'Il prêcha durant Son ministère : *la bonne nouvelle* du GOUVERNEMENT de Dieu. Et que doit-on CROIRE pour être sauvé ? Ce qui est prêché, c'est-à-dire la BONNE NOUVELLE. Comme vous voyez, la plupart de ceux qui prêchent aujourd'hui la Parole divine n'obéissent pas à la LOI divine, puisqu'ils repoussent ou ignorent cette bonne nouvelle qu'on doit croire pour être sauvé.

Comme le monde est séduit !

Notez également la deuxième partie de la déclaration : « et celui qui sera baptisé sera sauvé ». Le baptême est donc prescrit par Dieu ; il est indispensable au salut.

Quand à Matthieu, voici ce qu'il écrit au sujet de cette grande mission : « Allez, enseignez toutes les nations [les disciples devant enseigner le Message que Dieu envoya par Jésus-Christ : la bonne nouvelle du GOUVERNEMENT de Dieu. Depuis lors, ce message n'a presque jamais été enseigné] et *baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, et apprenez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé » (Matth. 28:19-20, version synodale).

Dans les texte, également, Jésus-Christ prescrit le BAPTEME ; Il l'inclut dans le grand message qui doit être prêché. Mais Il ajoute : « Baptisez-les *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. »

Au nom de Jésus seulement ?

Du fait que des milliers de gens, de nos jours, se font rebaptiser exclusivement au nom de Jésus, en éliminant les mots « du père et du Saint-Esprit », il convient d'examiner leur point de vue.

Pour justifier leur acte, ils prétendent que Mathieu 28:19 est le seul passage où les noms « du Père et du Saint-Esprit » sont mentionnés. Puisque toute affaire « se règle sur la déclaration de deux ou trois témoins », disent-ils, l'attestation de Matthieu, n'étant pas soutenue par d'autres témoins, doit être rejetée ! Les autres passages, en effet, ne font mention que du nom de Jésus.

Quand la Bible affirme que « Toute affaire se règle sur de déclaration de deux ou trois témoins », elle fait allusion à un témoignage humain où des personnes plaident l'une contre l'autre. Cette instruction ne s'appliquent pas à un *témoin divin* qui agit sous l'inspiration du Saint-Esprit. En conclure autrement serait un blasphème contre le Saint-Esprit ! Car « TOUTES Écritures est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner ... » (2 Tim. 3:16).

Rappelez-vous également les paroles de Jésus : « l'Écriture ne peut être anéantie » ! Aucune partie de l'Écriture ne peut être réfutée, retranchée ou rejetée, sans que le tout soit anéanti.

Du reste, lors du baptême par immersion, le croyant repenté est baptisé (d'après la version originale) « *dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit* ». Quand à celui qui administre le baptême, il ne

le fait qu' AU NOM de Jésus, c'est-à-dire par l'autorité de Jésus, ou par procuration. Notre Seigneur déclare que « tout pouvoir » Lui a été donné « dans le ciel et sur la terre ». Le Christ a toute autorité ! Ou bien nous agissons par Son autorité, ou bien nous agissons sans autorité du tout.

L'enseignement du Nouveau Testament

Les apôtres comprirent cet ordre et l'exécutèrent en tant que leur mission. Ils baptisèrent les croyants repentis.

Nous venons de voir qu'après la descente du Saint-Esprit sur Pierre et sur les autres apôtres, Pierre exhorta les gens à se repentir et à être baptisé. « Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés ; et, en ce jour-là, le nombre des disciples s'augmenta d'environ trois mille âmes » (Actes 2:41).

« Philippe, étant descendu dans une ville de la Samarie, y prêcha le christ ... et ... quand ils eurent cru à Philippe, qui leur annonçait *la bonne nouvelle du royaume de Dieu* et du nom de Jésus-Christ, hommes et femmes se firent baptiser » (Actes 8:5, 12).

Ceux qui ne croient pas au baptême par immersion réfutent ce texte, en disant que le baptême qui y est mentionné n'était pas administré dans l'eau, mais qu'il était du Saint-Esprit. Cependant, selon la Bible, « les apôtres, qui étaient à Jérusalem, ayant appris que la Samarie avait reçu la parole de Dieu, y envoyèrent Pierre et Jean. Ceux-ci, arrivés chez les Samaritains, prièrent pour eux, afin qu'ils reçurent le Saint-Esprit. Car il n'était encore descendu sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus » (Actes 8:14-16).

Puisqu'ils n'étaient pas encore baptisés du Saint-Esprit, il est évident que le seul baptême qu'ils auraient pu recevoir, au préalable, était le baptême par l'eau.

L'ordonnance catégorique du baptême

De même qu'après la descente du Saint-Esprit, Pierre fut le premier à prêcher un sermon inspiré aux Juifs, à Jérusalem, de même il fut le premier, envoyé par Dieu pour prêcher L'Évangile, dix ans plus tard, aux Gentils. C'était dans la maison du centenier Corneille. Quoique bien disposé, ce dernier n'avait encore aucune *connaissance* du vrai salut. Il tomba aux pieds de l'apôtre qui n'était qu'un homme, envoyé par Dieu pour l'instruire.

Pierre prêcha devant la famille de Corneille, en leur parlant de *la bonne nouvelle* que Dieu avait envoyée par Son Messager Jésus-Christ. « Comme Pierre prononçait encore ces mots, le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole » (Actes 10:44). Le verset suivant montre que c'était un « don du Saint-Esprit ». Quant au mot « aussi », il indique le même baptême du Saint-Esprit que Pierre et les autres apôtres avaient reçu. Ce point s'éclaircit d'ailleurs, dans Actes 11:15-17, où il est écrit que le *même* « baptême » du Saint-Esprit était accordé aux païens et aux apôtres.

« Alors Pierre dit : Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit aussi bien que nous ? Et il ordonna qu'ils fussent baptisés au nom du Seigneur » (Actes 10:46-48).

Voilà un *commandement* direct, divinement inspiré, relatif au BAPTEME PAR L'EAU.

Ablution, aspersion, ou immersion ?

Comme sur tant d'autres points doctrinaux, les Églises modernes ne s'accordent pas sur la question du baptême ; une partie d'entre elles l'administre par ablution, une autre par aspersion, une troisième par immersion. D'aucuns pensent que la manière de baptiser importe peu. On dit par exemple que, pour les petits enfants, le baptême par aspersion serait le plus convenable.

Le mot « baptême » est dérivé du mot grec « baptisimos », qui signifie *immersion*, ou *action de plonger*. Il ne signifie pas « asperger », ou « arroser », dont l'équivalent grec serait « rantidzo » ou « cheo ». Inspirés du Saint-Esprit, les rédacteurs des Saintes Écritures se servirent seulement des dérivés du mot « baptizo » – signifiant *immersion* ou *action de plonger* – pour

décrire ce sacrement.

Or, un baptême par aspersion n'est pas un vrai baptême.

Lorsqu'on comprend cette vérité et qu'on voit l'importance des mots que le Saint-Esprit inspira dans la rédaction des Saintes Écritures, on ne peut plus demander : « Par quel moyen doit-on être baptisé ? Par ablution, par aspersion ou par immersion ? »

C'est comme si l'on se demandait : « Par quel moyen peut-on être plongé dans l'eau ? Par ablution, par aspersion, ou par immersion ? » Il n'y a qu'un seul baptême qui compte : le baptême par *immersion* !

Jean baptisait à Enon, près de Jérusalem, « parce qu'il y avait là *beaucoup d'eau* » (Jean 3:23). Au lieu d'avoir besoin de *beaucoup d'eau*, Jean n'aurait eu besoin que d'une tasse s'il baptisait par aspersion ou par ablution ! Ce verset indique clairement que, lors du baptême, Jean plongeait complètement le corps du croyant dans l'eau. C'est pourquoi, il avait besoin de beaucoup d'eau.

Jésus Lui-même, en *descendant* dans l'eau pour Se faire baptiser, nous donna un exemple. La Bible dit qu'après Son baptême « il sortit de l'eau » (Matth. 3:16). *Il devait donc y être plongé pour pouvoir en sortir !* Philippe et l'eunuque, à leur tour, « descendirent tous deux dans l'eau » lors du baptême de ce dernier (Actes 8:38). Pour quelle raison, autre que celle d'y plonger le corps de l'eunuque, Philippe serait-il descendu également dans l'eau . Ils y étaient tous deux puisque, d'après le verset suivant, *tous deux en sortirent*.

Ce que le baptême représente

Le baptême est à la foi un ENSEVELISSEMENT et une RESURRECTION. Ayant été *ensevelis* avec lui par le baptême, vous êtes aussi *ressuscités* en lui et avec lui, par la foi en la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité des morts » (Col. 2:12).

Être plongé dans l'eau, c'est être *enseveli au fond des eaux*, où l'on ne pourrait pas vivre longtemps à moins d'en être sorti de suite ; autrement dit, il faut être *ressuscité* de cet ensevelissement au fond des eaux.

« Ignorez-vous que nous tous qui avons été *baptisés* en Jésus-Christ, c'est en *sa mort* que nous avons été baptisés ? Nous avons donc été *ensevelis* avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions *en nouveauté* de vie. En effet, si nous sommes *devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort*, nous le serons aussi *par la conformité à sa résurrection* » (Rom. 6:3-5).

C'est ici le magnifique symbole du baptême qui exprime, par analogie, la mort, l'ensevelissement et la résurrection du Christ.

Cependant, comme toute chose, dans le dessein divin, le baptême a une double signification. Il dépeint la crucifixion du *vieil homme* (versets 6-7), qui représente une vie de péché, et la délivrance du joug du péché ; la sortie de *l'ensevelissement au fond des eaux* symbolise un homme *changé*, un homme ressuscité à une vie de droiture, à une nouvelle vie spirituelle en Jésus-Christ.

La *descente* dans l'eau représente la MORT du Christ et celle du « *vieil homme* ». L'*ensevelissement* ou l'*immersion* dans l'eau représente l' ENSEVELISSEMENT du Christ et celui du « *vieil homme* ».

La *sortie de l'eau* représente la RESURRECTION du Christ, et celle d'un *nouvel* homme spirituel, marchant désormais « en nouveauté de vie ».

Le baptême par l'eau est un commandement prescrit par Jésus-Christ ; nous exprimons par cet acte non seulement notre FOI en Jésus comme notre Sauveur – en *acceptant* Sa mort, Son ensevelissement et Sa résurrection pour nous – mais aussi notre REPENTIR ; nous ensevelissons ce corps humain, qui nous induit au péché, pour être ressuscités, dès ce moment-là, à une vie nouvelle et meilleure.

Quel commandement magnifique que le *baptême* !

Pas une question de secte

Nous sommes « baptisés EN Jésus-Christ » (Rom. 6:3) ; d'après les instructions bibliques, nous sommes baptisés « *dans* le Père, le Fils et le Saint-Esprit » – et non dans une certaine Église, une organisation, ou une secte particulière.

Les ministres de beaucoup de sectes refusent de baptiser une personne qui n'est pas *membre* de leur Église, ou qui n'appartient pas à leur propre organisation. Mais un baptême sectaire n'est *pas* le vrai baptême. Il nous faut être baptisés dans la FAMILLE DIVINE – et cela, sur l'ordre de Jésus-Christ, *en* Son nom et *par* Son autorité.

De nos jours, le baptême a dégénéré au point de devenir un simple rite, ou une cérémonie religieuse par laquelle quelqu'un « s'affilie » à une organisation sectaire comme on adhère à une société secrète ou à un club !

On peut « se joindre » ou « adhérer » à une organisation humaine, on peut se faire membre d'un club particulier (et la plupart des Églises, aujourd'hui, sont devenues des cercles sociaux !), mais on ne peut pas adhérer à la vraie Église de Dieu. Aucun homme, par lui-même, ne peut y entrer. Dieu seul nous y conduit ; Lui seul nous y admet.

De quelle manière ? Lorsque nous sommes baptisés « dans un SEUL ESPRIT », pour ne former « qu'un seul corps » – le Corps de notre Seigneur – la vraie Église de Dieu. En recevant le Saint-Esprit pour être changé, l' « Esprit d'adoption, par lequel nous devenons Ses enfants et crions : Abba ! Père ! » (Rom. 8:14-15). L'Église de Dieu représente la Famille divine, composée des *enfants de Dieu*.

Nous ne pouvons être Ses enfants à moins d'être engendrés de Lui, à moins de recevoir Son Saint-Esprit : Sa Nature, Sa Vie. Aussi, en recevant le Saint-Esprit, sommes-nous *admis* dans la Famille de Dieu, dans SON Église. Appartenir à une Église quelconque, à l'un de ces « clubs » travestis sous le nom d'Église, ne nous rend pas membre de l'Église de Dieu.

Le baptême par immersion représente l'une des *conditions* requises pour recevoir le Saint-Esprit. En Samarie, aussi bien qu'à Ephèse, ceux qui furent convertis ne reçurent pas le Saint-Esprit avant d'avoir été baptisés (Actes 8:14-17 ; 19:1-6). Le cas de Corneille et de sa famille fut une rare exception à cette règle. Le Saint-Esprit descendit sur eux avant qu'ils eussent été baptisés ; toutefois, Pierre ordonna qu'ils fussent immédiatement baptisés.

Il n'y a aucune promesse selon laquelle on peut recevoir le Saint-Esprit avant d'être baptisé, bien qu'en de rares occasions Dieu, dans Sa sagesse et Son amour, veuille faire une exception. Le commandement reste toujours en vigueur : « Repentez-vous et que chacun de vous soit baptisé ... et vous recevrez le don du Saint-Esprit ».

Le malfaiteur sur la croix

Puisque le baptême par immersion est absolument nécessaire au salut, comment expliquer le cas du « malfaiteur sur la croix » ?

La réponse est simple : Dieu ordonne le baptême ; néanmoins, ce n'est pas le baptême *qui nous sauve*. Tout en étant prescrit pour « le pardon de nos péchés : le baptême ne symbolise que *ce qui nous purifie* de nos péchés : la résurrection par laquelle nous sommes finalement *sauvés*, le baptême n'est qu'un symbole.

Le *malfaiteur sur la croix* n'était pas en mesure de se faire baptiser ; les circonstances l'en empêchaient. En conséquence, étant donné que *ce n'est pas* le baptême qui nous délivre de la *peine de mort*, ou qui nous confère *la justice* ou *la vie éternelle*, le malfaiteur ne perdit pas son salut. Dieu est miséricordieux ; Il comprend bien de pareils cas.

Mais quiconque, ayant la possibilité d'être baptisé, refuse de l'être soit par négligence, soit par désobéissance – ou qui le renvoie jusqu'à ce qu'il soit trop tard – s'attire l'amende du péché et pourra perdre son salut. Ne vous inquiétez donc point au sujet du « malfaiteur sur la croix », ou au sujet de qui que ce soit se trouvant dans l'impossibilité de se faire baptiser. Avant tout, souciez-vous de vous-même ! Avez-vous obéi au commandement divin ? *Votre désobéissance volontaire* pourrait

entraîner la perte de votre *salut* !

Quand faut-il être baptisé ?

La question qui intrigue les gens est la suivante : *Quand* faut-il être baptisé ?

Certaines sectes religieuses exigent que le candidat renvoie le baptême jusqu'à ce qu'il ait « fait ses preuves », c'est à dire jusqu'à ce qu'il ait démontré, par sa façon de vivre, une certaine CONNAISSANCE spirituelle et qu'il ait le Saint-Esprit. Il existe des sectes qui refusent d'administrer le baptême avant que le candidat ne parvienne à « comprendre » et à « accepter » la LOI divine. D'autres encore prétendent qu'une certaine période d'attente, avant le baptême est de rigueur.

Paul a dit que la LOI divine « est spirituelle » et que l'esprit charnel (celui qui n'est pas converti) ne se soumet pas à la LOI, – et qu'il ne le peut même pas (Rom. 7:14 et 8:7). Voici l'ordre chronologique : (1) prêcher la bonne nouvelle afin que ceux qui sont appelés puissent, en l'entendant, SE REPENTIR et CROIRE en Jésus-Christ ; (2) le BAPTEME ; et (3) le don du SAINT-ESPRIT qui renouvelle leur esprit, les instruit et leur révèle la vérité spirituelle.

Étant donné qu'on ne peut *spirituellement* comprendre la loi *spirituelle* de Dieu, ni toute autre chose spirituelle, *jusqu'à ce qu'on* reçoive le Saint-Esprit – et que la promesse du Saint-Esprit est pour ceux qui sont baptisés – il va de soi que le baptême doit précéder le reste.

Chacun sait qu'il a péché et vécu contrairement aux commandements divins, mais chacun n'a pas la compréhension spirituelle de la volonté divine. Une chose est certaine : Dieu peut accorder le repentir à un esprit charnel *avant* la conversion. On n'a pas besoin d'une grande éducation, ou d'une connaissance supérieure de la Bible, afin de se repentir et d'être baptisé *en* Christ. Voici l'ordre chronologique à suivre, d'après Jésus : (1) PRECHER la bonne nouvelle ; (2) BAPTISER les croyants repentis ; et, (3) leur ENSEIGNER les commandements (Matth. 28:19-20).

Combien de temps faut-il donc attendre avant d'être baptisé ?

La réponse est simple : nous devons l'être *aussitôt* que nous nous rendons compte, honnêtement et sincèrement, que notre façon de vivre est *mauvaise*, que nous voulons la changer pour suivre celle que Dieu nous a prescrite ; nous devons être baptisés aussitôt que *nous nous repentons* de nos péchés passés, aussitôt que nous CROYONS en Jésus-Christ et que nous L'ACCEPTONS en tant que notre Sauveur personnel.

Ne le remettez donc pas au lendemain !

Parfois, on renvoie le baptême jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Les exemples donnés, dans le Nouveau Testament, nous indiquent clairement qu'un croyant repenté doit se faire baptiser *aussitôt que possible*. Par exemple, le jour de la Pentecôte, « trois milles âmes » furent baptisées sans délai ; Philippe baptisa « à l'instant même » l'eunuque ; Ananias, sur les recommandations divines, alla baptiser Saul, dont le nom fut changé en PAUL, l'apôtre. Dès leur rencontre, Ananias lui dit : « Et maintenant, *que tardes-tu ? Lève-toi*, sois baptisé, et lavé de tes péchés, en invoquant le nom du Seigneur » (Actes 22:16). Paul baptisa son geôlier de Philippes et « tous ceux qui étaient dans sa maison ... à cette heure même de la nuit » (Actes 16:33). Ils n'attendirent même pas le lever du soleil !

Doit-on baptiser les enfants ?

La baptême *suit* le REPENTIR. Pour être baptisé, il faut CROIRE à la fois à la Bonne Nouvelle (le Message que Jésus-Christ prêcha au sujet du Royaume ou du Gouvernement divin), et au Seigneur Jésus-Christ en tant que notre Sauveur (Actes 2:38 ; 8:37 ; 16:31).

Un enfant n'a pas la maturité qui lui permet de discipliner suffisamment son esprit afin de se *repentir* et de *croire* comme il le doit. Par exemple, j'ai connu des enfants de 8 à 12 ans qui furent baptisés, par le passé, malgré mes objections ; chacun d'eux, sans exception, devint en grandissant

plus insoumis et plus désobéissant qu'auparavant.

Lorsque certains Samaritains se repentirent, après avoir entendu Philippe prêcher, « ils furent baptisés, hommes et femmes » (Actes 8:12). Seuls les adultes ont suffisamment de maturité pour recevoir le baptême.

L'esprit humain atteint sa maturité vers l'âge de 25 ans, bien qu'il y ait quelques rares cas où l'individu parvient à se développer plus tôt.

A un esprit non mûr, un sentiment momentané de remords pourrait ressembler à du repentir, mais « contrition » et « repentir » sont deux choses bien différentes. On pourrait comparer cet état à celui d'une amourette d'adolescent lorsqu'en présence d'une certaine émotion, on pense être vraiment amoureux ! Pour quelque temps tout se centre sur la personne qu'on aime. Puis, soudain, tout s'oublie ! Tout est fini ! Ce n'était qu'une amourette éphémère ! Évidemment, de temps à autre, il peut y avoir une exception où l'enfant « connaît son cœur », mais c'est bien rare. Il en est de même en ce qui concerne le repentir et les sentiments de remords.

Un adolescent, baptisé à l'âge de 12 ou 15 ans peut être fort bien conscient de ses responsabilités, *lors du baptême*. Mais quelques années plus tard, les choses peuvent aussi prendre une tournure différente. En acquérant une nouvelle connaissance des choses, son jugement change ; il doit faire face à de nombreuses tentations, tantôt bizarres et alarmantes, tantôt stimulantes et accablantes, où le charme sensuel joue un rôle de première importance.

Tout cela l'impressionne et il oublie, pour ainsi dire, la raison pour laquelle il avait été baptisé.

Nous savons par expérience qu'avant d'atteindre l'âge de la maturité, il n'y a pas même un enfant sur cent qui soit capable d'être réellement converti, ou de RESTER *converti* ou de continuer à CROITRE spirituellement.

Il est inutile de fixer un âge précis pour le baptême. Dans chaque cas, cela dépend de l'individu et de son degré de maturité. Ce qui est indispensable, c'est que chaque personne, avant d'être baptisée, SE REPENTE totalement de ses péchés – non d'une façon temporaire, mais PERMANENTE. Il faut qu'elle soit résolue à abandonner sa propre volonté, ses convoitises et sa propre voie, afin de vivre conformément à la PAROLE divine. Jean-Baptiste demandait qu'on produisît, avant d'être baptisé, « du fruit digne de la repentance » ; en d'autres termes, il faut *prouver* son repentir par les fruits qu'on porte.

Les jeunes doivent donc attendre quelques années pour que leur repentir et leur sincérité soient *prouvés* par les fruits qu'ils portent. Mais les ADULTES, eux, doivent se faire baptiser *sans délai* lorsqu'ils *se repentent* et qu'ils *croient* selon les commandements de Dieu.

Dans le cas de nos lecteurs et de ceux qui écoutent nos programmes radiophoniques – désireux de recevoir le baptême – nous les prions de nous écrire sans tarder pour que nous puissions leur envoyer un ministre qualifié.

Qui doit administrer le baptême ?

Qui, en fin de compte, est autorisé à administrer le baptême ? Le croyant repentant doit-il être baptisé uniquement par un ministre ordonné ? Quelle importance fait-il attacher à la bonté, à la foi, ou aux qualités spirituelles de celui qui préside à la cérémonie du baptême ?

Tout d'abord, considérons l'exemple de Jésus ; nous examinerons ensuite Ses instructions, ainsi que les coutumes et les enseignements pratiqués par l'Église du Nouveau Testament, dès son origine.

Jésus était-Il un pasteur « élu et ordonné », par une secte organisée ? La réponse est NON ! Il fut rejeté, méprisé et persécuté ! Et pourtant, Il baptisa plus de disciples que Jean (Ses disciples le firent pour Lui). Et Jean-Baptiste ? Était-il reconnu comme un pasteur appartenant à telle ou telle Église ? Non ! Aux yeux du monde, il n'était qu'un parvenu !

Pour ce qui est de l'administration du baptême proprement dit, Jésus, répétons-le, ne baptisa pas Lui-même : Ses disciples le firent à Sa place, par Son autorité. Voilà donc la réponse ! Celui qui est muni du pouvoir d'administrer le baptême doit toujours le faire AU NOM de Jésus-

Christ, c'est à dire par le pouvoir du Seigneur dont il doit être le disciple.

En principe, c'est toujours *Jésus-Christ* qui baptise. Celui qui plonge le croyant repenté dans l'eau n'est qu'un exécutant, muni du pouvoir que le Seigneur lui donne. Ne vénerez donc pas l'homme qui vous baptise. Lorsque vous avez l'assurance que c'est un « homme de Dieu » – appelé par le Christ pour Le servir – demandez-lui de vous baptiser. Si jamais il se met à suivre, plus tard, al voie de la corruption, *votre* salut n'en sera pas menacé, puisqu'il ne dépend point de cet homme-là *mais du Christ*. Vous n'avez pas besoin de vous faire baptiser une seconde fois par quelqu'un d'autre, si votre premier baptême est valable.

Si la validité de notre baptême devait dépendre de l'intégrité *de l'homme* qui l'administre, non seulement il nous faudrait avoir la puissance divine pour lire les esprits et les cœurs, mais il nous faudrait également être baptisés une cinquantaine de fois avant d'en être à peu près sûrs – *et encore, à peu près seulement !* Tout ce que vous pouvez faire, c'est agir aussi prudemment que possible, et prier pour que Dieu vous guide à trouver l'homme repenté qui vous baptisera *au nom et à la place de Jésus-Christ*. Je le répète, ne vénerez pas l'homme, mais vénerez le Christ ; c'est Lui, en effet, qui vous baptise par l'intermédiaire d'un instrument humain.

Qui doit baptiser ?

En examinant les exemples donnés par Jésus-Christ, nous remarquons que Ses disciples, qui administrèrent le baptême, ne s'étaient même pas convertis ; ils n'avaient pas encore reçu le Saint-Esprit, car celui-ci n'étaient pas encore donné (Jean 7:39). Jésus n'était pas monté au ciel pour envoyer le Saint-Esprit (Jean 16:7), qui ne descendit sur les disciples que le jour de la Pentecôte.

A titre d'exemple, Pierre, le chef des apôtres, renia Jésus trois fois. En l'occurrence, si l'apôtre Pierre lui-même vous avait baptisé, cherchiez-vous, par suite de son reniement, à être baptisé à nouveau par un autre ?

Ceux qui baptisaient *à la place de Jésus* – soit en Sa présence, soit en Son absence – n'étaient ni prédicateurs, ni ministres, ni prêtres ; aucune des Églises organisées ne les reconnaissait. Ils n'étaient que des *élèves ou des apprentis* de Jésus-Christ, qui furent plus tard envoyés dans le monde, en tant que Ses apôtres et Ses apôtres et Ses ministres. Selon toute probabilité, ils étaient encore *jeunes*, relativement parlant, pour être nommés prédicateurs ou évangélistes. Ils n'étaient pas parfaits – pas même convertis (Luc 22:32).

Considérez les enseignements de Jésus. Ceux qui furent envoyés pour enseigner et pour prêcher la Bonne Nouvelle reçurent également l'ordre de baptiser (Matth. 28:19-20).

Considérez également les exemples de l'Église primitive divinement inspirée. Philippe n'était ni apôtre, ni ministre, mais un simple diacre chargé par l'Église d'accomplir des tâches physiques « pour servir aux tables » (Actes 6:2-5). Cependant, il se rendit à Samarie pour y prêcher le Christ et le Royaume de Dieu. Ceux qui crurent furent baptisés (Actes 8:5, 7, 12). Le texte biblique ne mentionne même pas que Philippe administra le baptême ; il est possible que d'autres personnes, nouvellement converties, se soient chargées de cette mission.

En étudiant le Nouveau Testament, nous remarquons, en effet, que celui qui administre le baptême n'a pas une très grande importance ; tout compte fait, c'est toujours le Christ qui baptise le croyant repenté. Philippe fut plus tard envoyé par le Saint-Esprit pour baptiser l'eunuque éthiopien (Actes 8:26-39).

Paul baptisa peu

Considérons enfin l'exemple de Paul et ses enseignements. Il y avait des contestations, dans l'Église de Corinthe, pour savoir *quel* était *l'homme* que l'on devait suivre. Certains voulaient suivre Paul, et établir une Église en son nom ; d'autres désiraient être de Céphas, d'autres encore d'Apollon.

« Christ est-il divisé ? » leur demanda Paul. « Paul a-t-il été *crucifié* pour vous, ou est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisés ? Je rends grâce à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de

vous, excepté Crispus et Gaïus, afin que personne ne dise que vous avez été baptisé en mon nom. J'ai encore baptisé la famille de Stéphanas ; du reste, je ne sache pas que j'aie baptisé quelque autre personne. Ce n'est pas pour baptiser que Christ m'a envoyé, c'est pour annoncer l'Évangile » (1 Cor. 1:13-17).

Remarquez que Paul ne baptisa que quelques personnes. Il en chargea d'autres de baptiser au nom du Christ ; et, parmi celles qui baptisèrent pour Paul, il y avait sans doute certains membres de l'Église qui n'étaient même pas ordonnés. Paul était le ministre que le Christ appela afin de prêcher l'Évangile aux Gentils. C'est par l'intermédiaire de Paul que le Christ, la tête de l'Église, administrait les Églises qui avaient été fondées à la suite des prédications de Paul et des jeunes disciples qu'Il avait envoyés sous Ses directives.

Il n'était pas nécessaire que Paul baptisât lui-même les croyants repentis. D'autres, travaillant avec lui, s'en chargèrent. « Ce n'est pas pour baptiser que Christ m'a envoyé », dit-il à ceux qui le questionnaient.

Le Chef de l'Église, c'est le Christ. C'est Lui qui gouverne. C'est Lui qui baptise. L'homme qui administre le baptême, *au nom de Jésus*, n'est qu'un serviteur. L'honneur et la gloire appartiennent à Dieu et à Son Fils Jésus-Christ.